



Locataire desirant installer un poele a bois

Par **ogcsteph**, le **30/09/2009** à **21:04**

Bonjour,

je suis locataire d'une maison individuelle et souhaiterais installer un poele a bois.
le proprietaire peut il refuser ? suis je obligé de le prevenir ?
merci
steph

Par **Tisuisse**, le **04/10/2009** à **22:48**

Bonjour,

Si rien ne l'interdit dans votre bail, c'est que c'est autorisé implicitement.
Cependant, si la cheminée n'a pas servi depuis longtemps, faites-la ramoner et vérifiez qu'il n'y a pas de faille dans le conduit. Au moindre doute, demandez à un chauffagiste de vous installer un conduit qui montera du poêle jusqu'à l'air libre.